



Règlement du concours Dash AEG Carrefour

1. Organisation

- 1.1. Le concours avec Dash vous donnera une chance de gagner 1 des 40 machines AEG avec obligation d'achat organisé par Procter & Gamble DCE SRL dont le siège social est situé Temselaan 100, 1853 Strombeek-Bever, Belgique (« **Procter & Gamble** »). Les conditions générales peuvent être consultées sur le site web <https://www.enviedeplus.be/dash-aeg-concours/>
- 1.2. Il n'est pas possible de participer à ce concours d'une autre manière que celle décrite dans le présent règlement.
- 1.3. La simple participation à ce concours implique l'acceptation de ce présent règlement sans qu'aucune réserve ni contestation ne puisse être prise en compte.

2. Concours

- 2.1. Ce concours débute le 18/06/2025 et se termine le 30/06/2025 à 23:59 et se déroule dans les magasins physiques de Carrefour Hyper en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. (liste magasin participante, point 13)

3. Conditions de participation

- 3.1. La participation à ce concours est ouverte à toute personne ayant atteint l'âge de 18 ans et qui habite en Belgique.
- 3.2. Aucun des employés fixes ou temporaires de Procter et Gamble, ou des entreprises qui sont liés à cette entreprise, ainsi que des tiers engagés par Procter & Gamble qui sont directement impliqués dans ce concours (p.ex. agences de publicité), ainsi que les membres de leurs familles respectives, ne peut participer à ce concours.
- 3.3. La participation est personnelle. Le participant doit être en mesure de prouver son identité et son âge à tout moment pour vérifier son identité et si les conditions de participation ont été remplies.

4. Règles de conduite

- 4.1. Les participants ne peuvent obtenir aucun droit et/ou recevoir aucune compensation pour leur participation à ce concours, autre que ce qui est explicitement décrit dans le présent règlement.
- 4.2. Procter & Gamble se réserve le droit d'exclure une personne de participer à ce concours, et si nécessaire de la poursuivre pénalement, en cas d'infraction au présent règlement ou en cas de fraude, abus, tromperie ou participation de mauvaise foi à ce concours. Toutes les personnes qui participent à ce concours de manière organisée en vue d'augmenter leurs chances de gain sont exclues de participation.

5. Participation

- 5.1. Afin de pouvoir participer valablement à ce concours, les participants doivent :
 - Le participant achète Dash (PODS + Liquid) 2+2 gratuit des produits participants énumérés au point 12 entre le 18/06/2025 et le 30/06/2025
 - Le participant doit ensuite se connecter ou s'enregistrer auprès <https://www.enviedeplus.be/dash-aeg-concours/>
 - Le participant doit indiquer ou confirmer son adresse mail.
 - Le participant doit télécharger le ticket de caisse complet indiquant la date d'achat et les produits achetés.
 - Le participant doit sélectionner une réponse à la question du concours.
 - Le participant doit répondre à la question subsidiaire du concours.
- 5.2. Les questions sont les suivantes :
 - a) Question principale
 - 1) Quelle est la couleur de Dash ?

- Vert
- Bleu
- Rouge

b) Question subsidiaire

À votre avis, combien de personnes ont participé à la fin de ce concours ?

- 5.3. La participation doit être enregistrée au plus tard 30/06/2025 à 23 :59 (« **date de clôture** »). Les candidatures reçues après cette date et/ou les candidatures incomplètes ne seront pas acceptées.
- 5.4. Seuls les formulaires de participations dûment et entièrement complétés sont considérés comme valables.
- 5.5. Chaque personne peut participer valablement plusieurs fois. Il n'y aura cependant qu'un seul prix par ménage (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse email et/ou même numéro de compte bancaire).
- 5.6. Le participant doit conserver sa preuve d'achat à tout moment. Ceux-ci peuvent être demandés à tout moment par l'organisateur.
- 5.7. Tous les coûts de participation à ce concours (p.ex. téléphone, liaison internet, timbres...) sont entièrement à charge du participant et ne peuvent en aucun cas être imputés à l'organisateur.
- 5.8. Procter & Gamble et les personnes ou tiers qu'elle engage ne sont pas responsables des inscriptions perdues, retardées, mal adressées, mal livrées, endommagées ou non livrées, ou des inscriptions qui ne sont pas reçues par Procter & Gamble ou qui ne le sont pas en temps voulu.

6. Les prix et gagnants

- 6.1. Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par ménage (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse email et/ou même numéro de compte bancaire), sur base des conditions suivantes.
- 6.2. Les gagnants sont les personnes qui auront répondu correctement à la question principale ainsi qu'à la question subsidiaire ou qui ont donné la réponse qui s'approche le plus de la bonne réponse. En cas d'ex-aequo, peu importe pour quel prix, le prix reviendra au participant qui à été le premier à participer au concours.
- 6.3. Les prix sont les suivants :
 - 40 prix à gagner :
 - Chaque gagnant recevra 1 des 40 machines AEG à gagner.
 - Valeur : 1.099 €
 - *Le prix doit être retiré par le gagnant dans le magasin où ils ont participé.
- 6.4. Tous les prix sont personnels, non-transférables, non-échangeables et non-remboursables contre de l'argent.
- 6.5. Les gagnants seront avertis par email. Si le gagnant ne répond pas, ou si l'email est refusé par trois fois, et si le gagnant n'est pas en mesure de confirmer ses coordonnées dans un délai de 20 jours ouvrables suivant la demande de Procter & Gamble, il sera considéré comme renonçant à son prix, et il perdra tous droits à une indemnisation sous quelque forme que ce soit et sans possibilité d'appel.
- 6.6. Après la confirmation susmentionnée des coordonnées du gagnant, le prix sera envoyé par e-mail au gagnant. Si le gagnant ne retire pas son prix conformément aux instructions du fournisseur, les droits du gagnant sur le prix s'éteignent. Le gagnant perdra également tous droits à une indemnisation sous quelque forme que ce soit et sans possibilité d'appel. Cela s'applique également si l'adresse fournie par le gagnant s'avère être incorrecte.
- 6.7. Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus par les gagnants seront perdues et ne seront pas réattribuées.
- 6.8. Procter & Gamble se réserve le droit de remplacer les prix indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres prix de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de stock ou de prestation.

7. Droits et responsabilités de l'organisateur

- 7.1. Les participants reconnaissent participer à ce concours à leurs propres risques.
- 7.2. Sauf disposition légale contraire, Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne peuvent pas être tenus responsables :
 - a) En cas d'interruption des réseaux, la perte, les retards ou manquements causés par la poste, les fournisseurs de services techniques ou d'internet, qui sont en charge du transfert de données et de l'hébergement du site web;

- b) En cas d'accidents, dommage aux biens, pertes, livraisons tardives, coûts et tout autre dommage, de quelque ordre ou de quelque cause que ce soit, survenant suite à la participation à ce concours ou à l'attribution, la réception ou l'utilisation du prix de quelque façon que ce soit ;
- c) En cas de perte ou détérioration de quel qu'ordre que ce soit, dû à l'utilisation d'un fichier ou document ayant été envoyé par post ou par email ou transféré de quelle qu'autre façon que ce soit aux organisateurs ou à l'agence dans le cadre de ce concours ;
- d) (les conséquences de) tout défaut dans les prix ;
- e) Fautes de frappe, erreurs, ou contenu incorrect de quelque sorte que ce soit et sur quelque support que ce soit, et
- f) Toute incompatibilité entre les technologies utilisées pour le concours et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant.

Cette clause 7.2 n'est pas applicable en cas de négligence grave ou faute intentionnelle de la part de l'organisateur, ses mandataires ou ses représentants.

7.3. Procter & Gamble se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus.

8. Cas de Force Majeure – Réserve de prolongation

8.1. La responsabilité de Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure, le présent concours devait être modifié, écourté ou annulé (par exemple en cas de pertes, vols ou détériorations qui pourraient éventuellement survenir sur les bulletins de participation ou d'autres circonstances échappant au contrôle de Procter & Gamble).

8.2. Procter & Gamble se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

8.3. Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté de Procter & Gamble, ne seront pas réattribués.

9. Questions et remarques

9.1. Toute question ou remarque concernant le présent concours devra être envoyée par écrit endéans les 30 jours suivant la fin du concours au HighCo DATA – Dash AEG Carrefour – PB 18232. Les questions et/ou remarques introduites en dehors du délai ne seront pas traitées.

10. Données personnelles

10.1. Dans le cadre de ce concours, chaque participant veillera à ce que les informations personnelles qu'il fournit soient correctes, à jour et complètes.

10.2. Procter & Gamble DCE SRL est le responsable du traitement de vos données et traitera les données que vous partagez, en conformité avec sa politique de confidentialité, pour la gestion de ce concours et, avec votre consentement, pour vous envoyer des emails, des offres et des bons de réduction de la part d'autres marques de confiance de P&G (voir <https://us.pg.com/brands/> pour un aperçu de nos marques). A cet effet, P&G pourra partager vos données personnelles et les transférer hors de l'Union Européenne, avec d'autres entités P&G et des tiers agissant en son nom dans le cadre de ses activités marketing ; vos données personnelles bénéficieront alors de mesures de protection et de garanties adéquates. Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des données pour l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité de vos données, pour vous opposer à ou restreindre le traitement des données personnelles vous concernant dont P&G dispose, pour retirer votre consentement et/ou pour modifier vos préférences et abonnements en contactant : Procter & Gamble DCE BV – Service Consommateurs – BP 81 - 1090 Bruxelles. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données. Pour mieux adapter nos communications à vos centres d'intérêt, nous combinerons les données que vous fournissez ou que nous aurons obtenues de sources disponibles sur le marché à d'autres données que nous aurons recueillies à votre sujet en provenance de plusieurs sources et de tiers. Vous trouverez l'intégralité de notre politique de confidentialité incluant plus d'informations sur vos droits liés à la protection des données et comment les exercer en ligne https://www.pg.com/privacy/french/privacy_statement.shtml

11. Dispositions finales

- 11.1. L'acceptation du présent règlement constitue également l'acceptation
- de toute décision nécessaire, et
 - de toute modification concernant le contenu du présent règlement, que les organisateurs auraient à prendre ou à faire afin de garantir le bon déroulement de ce concours en cas de force majeure ou en cas de survenance de circonstances exceptionnelles ou au cas où des circonstances indépendantes de leur volonté le justifieraient. Ces décisions et modifications sont définitives et sans appel.
- 11.2. Le présent règlement est également disponible sur simple demande écrite adressée à HighCo DATA – Dash AEG Carrefour – PB 19126 en joignant une enveloppe préaffranchie.
- 11.3. Dans la mesure où ces conditions ne prévoient pas certaines situations, Procter & Gamble se prononce sur ces cas.
- 11.4. Le présent règlement est soumis au droit belge et tout litige, réclamation ou procédure judiciaire provenant de son application ou relatif au présent concours sera soumis au juge compétent des tribunaux de Bruxelles.

12. Produits participants

8700216867801	Dash Liq Witterdanwit 1.35l30d
8700216867849	Dash Liq Witterdanwit 2.25l 50d
8700216867962	Dash Liq Kleuren 1.35l 30d
8700216868037	Dash Plat Jasmijn 1.35l 30d
8700216867948	Dash Plat Zeebries 1.35l 30d
8700216868099	Dash Plat AmbreOrchid 1.35l30d
8700216867863	Dash Platinum 1.35l30d
8700216867856	Dash Liq Kleuren 2.25l 50d
8700216867979	Dash Platinum Kleuren 1.35l 30d
8700216868006	Dash Platinum Cotton 1.35l 30d
8700216868082	Dash Plat Envoldair 2.25l 50d
8700216806275	Dash pods Plat Katoen 26ct
8700216806381	Dash pods Plat Zeebries 26ct
8700216806305	Dash pods Plat AmbrOrchid 26ct
8700216802925	Dash pods Plat Extra 26ct
8700216802710	Dash pods Wit 38ct
8700216802802	Dash pods Wit 26ct
8700216802765	Dash pods Color 26ct
8700216806398	Dash pods Plat Jasmijn 26ct

8700216802772	Dash pods Plat Color 26ct
8700216806343	Dash pods Plat Zeebries 35ct
8700216806350	Dash pods Plat Jasmijn 35ct
8006540932094	Dash Liq Regular 1.44l32sc
8006540932001	Dash Liq Regular 2.295l51sc
8006540932025	Dash Liq Color 1.44l32sc
8006540951552	Dash Liq Gingembre 1.17l26sc
8006540951491	Dash Liq Envolee air 1.17l26sc
8006540951521	Dash Liq Souff Prec 1.17l26sc
8006540932018	Dash Liq Platinum 0.81l18sc
8006540932087	Dash Liq Sensitive 1.17l26sc
8006540929766	Dash Liq Platinum Color 0.81l18sc
8006540951545	DASH LIQ PLAT COTTON 0.81L 18D
8006540951620	DASH LIQ PLAT PIVOIN 0.81L 18D
8700216324564	DASH PODS PLATINUM COTTON 12CT
8700216324632	DASH PODS ZEEBRIES 11CT
8700216324601	DASH PODS AMBER ORCHIDEE 11CT
8700216309363	DASH PODS PLATINUM COLOR 12CT
8700216309578	DASH PODS REGULAR 13CT
8700216309523	DASH PODS REGULAR 20SC
8700216309400	DASH PODS COLOR 13CT
8700216324724	DASH PODS KERSENBLOESEM 16CT
8700216309493	DASH PODS COLOR 20CT
8700216309462	DASH PODS PLATINUM 20CT
8700216324762	DASH PODS ZEEBRIES 37CT

8700216895736	DASH PODS PLAT. OCEAN BREEZE 15SC
8700216802703	DASH PODS PLAT. ORIGINAL 15SC

8700216806275	DASH PODS PLAT. COTTON 26SC
8700216802826	DASH PODS ORIGINAL 15SC
8700216802871	DASH PODS COLOR 15SC
8700216806381	DASH PODS PLAT. OCEAN BREEZE 26SC
8700216806305	DASH PODS PLAT. AMBER & ORCHID 26SC
8700216806398	DASH PODS PLAT. JASMIN 26SC
8700216802802	DASH PODS ORIGINAL 26SC
8700216802765	DASH PODS COLOR 26SC
8700216802925	DASH PODS PLAT. ORIGINAL 26SC
8700216802772	DASH PODS PLAT. COLOR 26SC
8700216802963	DASH PODS PLAT. ORIGINAL 35SC
8700216806343	DASH PODS PLAT. OCEAN BREEZE 35SC
8700216806350	DASH PODS PLAT. JASMIN 35SC
8700216802710	DASH PODS ORIGINAL 38C
8700216802888	DASH PODS COLOR 38SC
8700216806459	DASH PODS PLAT. OCEAN BREEZE 44SC
8700216802987	DASH PODS ORIGINAL 60SC
8700216867863	DASH LIQ PLAT. ORIGINAL 30SC
8700216867979	DASH LIQ PLAT. COLOR 30SC
8700216868006	DASH LIQ PLAT. COTTON 30SC
8700216867948	DASH LIQ PLAT. OCEAN BREEZE 30SC
8700216868099	DASH LIQ PLAT. AMBER & ORCHID 30SC
8700216868037	DASH LIQ PLAT. JASMIN 30SC
8700216867801	DASH LIQ ORIGINAL 30SC
8700216867962	DASH LIQ COLOR 30SC
8700216868082	DASH LIQ PLAT. OCEAN BREEZE 50SC
8700216867849	DASH LIQ ORIGINAL 50SC
8700216867856	DASH LIQ COLOR 50SC

13. Magasins participants

Magasin	Commune
Carrefour Hyper	Diest
Carrefour Hyper	Ans
Carrefour Hyper	Jambes
Carrefour Hyper	Malmedy
Carrefour Hyper	St Elooïs Vijve
Carrefour Hyper	Strombeek Bever
Carrefour Hyper	Marche
Carrefour Hyper	Koksijde
Carrefour Hyper	Lier
Carrefour Hyper	Ninove
Carrefour Hyper	Bonnelles
Carrefour Hyper	Evere
Carrefour Hyper	Hasselt
Carrefour Hyper	Tienen
Carrefour Hyper	Fleron
Carrefour Hyper	Wepion
Carrefour Hyper	ST Denijs Westrem
Carrefour Hyper	Soignies
Carrefour Hyper	Turnhout
Carrefour Hyper	Gosselies
Carrefour Hyper	Flemalle
Carrefour Hyper	Borsbeek
Carrefour Hyper	Burcht
Carrefour Hyper	BOMEREE
Carrefour Hyper	Korbeek Lo - Bierbeek
Carrefour Hyper	Arlon
Carrefour Hyper	Zemst-Mechelen
Carrefour Hyper	Kuringen

Carrefour Hyper	Waterloo
Carrefour Hyper	Mons
Carrefour Hyper	Brugge
Carrefour Hyper	Auderghem /Oudergem
Carrefour Hyper	Schoten
Carrefour Hyper	Berchem Ste Agathe
Carrefour Hyper	Bierges
Carrefour Hyper	Herstal
Carrefour Hyper	Drogenbos
Carrefour Hyper	Oostakker
Carrefour Hyper	Kraainem
Carrefour Hyper	Froyennes